



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2010-2011 – Séance no 4

14 mars 2011

1. Approbation de l'ordre du jour

Le comité propose d'inverser les points 5 et 6. L'ordre du jour est approuvé.

2. Approbation des notes de séances de l'AD du 18 janvier

Les notes de séance sont approuvées.

3. Communications du bureau de l'AD

Marie-José Andres annonce sa démission du bureau de l'AD à la fin de l'année scolaire; le bureau fait un appel à volontaire pour venir le renforcer.

4. Horaire scolaire

Laurent nous apprend que l'argumentaire a été diffusé largement auprès des autorités scolaires et de la presse. Discussions en groupes sur l'argumentaire. Retour des groupes :

- Quel statut pour l'accueil du mercredi (DE) lieu ?, horaire ?
- L'argumentaire est basé uniquement sur l'enseignement, pas assez sur l'enfant.
- Problème des remplacements des MS s'ils ont en charge la classe entière (pendant la récupération des 4 heures par le tit). Remplaçants généralistes ? Activités papier crayon à la place des cours EP/AV/M ? Comment organiser des journées sportives si les MS EP doivent prendre en charge les classes pour « libérer » les titulaires? et les camps ?
- Problème des MS pour le spécialisé/centre de jour
- Coût
- L'élève genevois fréquente plus l'école que les autres élèves romands
- Les résultats scolaires ne sont pas en corrélation avec la quantité d'école (plus d'école ≠ meilleurs résultats)
- Les élèves vont à 100% à l'école actuellement, comment admettre une augmentation
- Dégradation pour les élèves
 - Appauvrissement culturel, activités proposées par les centres de loisirs ne pourront plus avoir lieu
 - Appauvrissement sportif, les clubs ne pourront plus accueillir sur une demi-journée la même quantité d'enfants qu'en une journée. les tournois du mercredi ne pourront plus avoir lieu
 - Appauvrissement de l'enseignement artistique (classe entière)
 - Défaut de sécurisation dû à la multiplication des référents
 - Difficulté à apprendre car il n'y aura plus la possibilité de différencier (plus de co-enseignement)
- dégradation pour les enseignants
 - disparition du co-enseignement (apport méthodologique + différenciation de l'enseignement)
 - appauvrissement de l'enseignement artistique
 - augmentation du temps de concertation avec les autres intervenants de la classe (évaluation des élèves etc.)
- dégradation pour la famille
 - le mercredi est une journée particulière pour les grands-parents
 - la soirée du mardi est plus détendue sans la contrainte du coucher tôt pour les enfants
- dégradation pour les sociétés sportives et artistiques
 - elles ne pourront pas accueillir le même nombre d'enfants, l'offre va diminuer et de nombreux emplois à Genève sont menacés.
- augmentation des coûts pour l'école et les communes.

5. Autonomie des établissements

l'Observatoire a présenté 3 rapports :

- reconfiguration
- allocations des ressources
- autonomie
- Notre mandat est maintenant de fournir à la DGEP un document concernant nos prises de positions.

- Lors d'une session le 14 avril, la DGEP présentera son projet en fonction des différents points de vue présentés par les acteurs concernés.
- Ce que le comité met en avant se base d'une part sur la résolution adoptée à l'Assemblée générale ordinaire le mardi 1^{er} juin 2010 et de l'autre sur les éléments compris dans les rapports de l'observatoire, encore confidentiels.
- Propositions :
 - *Une équipe de direction* : ne pas renforcer davantage l'équipe de direction, car les moyens supplémentaires ne pourraient être attribués à une autre enveloppe
 - *Des ressources d'encadrement* La dotation en ressources ETP-enseignant doit prendre en compte les différents types d'élèves présents à l'école : les élèves allophones et sortant de CLAC, les élèves provenant de l'enseignement spécialisé en intégration, les élèves à besoins spécifiques (troubles dys, troubles du comportement) et enfin, les élèves en difficulté (qui passent par dérogation ou tolérance).
 - *Choix de l'autonomie* : choisir des items pour l'autonomie et laisser gérer ces items par les équipes enseignantes. Prévoir des objectifs et une manière d'évaluer ce qui a été fait.
 - *Etudier une répartition par élève* : plutôt que par classe pour éviter des effets de seuil.
- Alertes
 - *Des établissements de taille raisonnable* : l'augmentation de la taille ne va pas forcément de pair avec une meilleure efficacité.
 - *Un soutien hiérarchique de proximité* : là aussi l'observatoire a montré qu'il y a des effets positifs au fait d'avoir un directeur présent et disponible.
 - *Des établissements à site unique* : l'observatoire a bien montré qu'il y a des effets positifs concernant la collaboration, l'entente,... liés à des établissements unites.
 - *Une enveloppe budgétaire identique* : pas de perte s'il y a une baisse du nombre d'établissements.

6. Notes et carnets

Lors de la dernière conférence de l'enseignement primaire (CEP), une présentation du nouveau livret a été faite, sous forme de powerpoint. C'était une première ébauche du nouveau livret, car celui-ci doit être remanié afin d'être « PER compatible ».

A cette occasion, les membres SPG ont réagi vivement à propos de l'évaluation des apprentissages de la vie scolaire en 1P et 2P Harmos. Celle-ci est conçue sous forme de quatre items évaluables sur 3 degrés d'acquisition: très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant. La SPG a insisté pour qu'on ne formalise pas la progression des élèves dans ces deux premières années.

Lors de la commission de la pédagogie le 3 mars, un exemple assez abouti de livret scolaire a été présenté, on y retrouve les items et les croix pour les deux premières années.

La SPG, à nouveau, a réagi : sur le manque de concertation lors de l'élaboration du livret, sur les propositions de la DGEP pour les premières années scolaires, sur la non-mise en place d'une seule note de français pour la division moyenne.

Réaction également à propos de la forme que prendra ce nouveau livret : des pages libres à glisser dans un classeur du même genre que celui du livret de scolarité obligatoire. Ce surplus de manipulation n'a pas eu l'air de poser problème à la DGEP !

Enfin, la SPG, à la suite de sa demande de suppression des phrases: « passe par tolérance ou passe par dérogation », a appris qu'il n'était pas possible de supprimer du livret ces phrases qui désignent les conditions de promotions pour les élèves en difficulté car cela est réglementaire (conséquence de la notation sur les notes).

Le dossier n'est pas clos mais il faut réagir vite car la DGEP souhaite finaliser ce nouveau livret d'ici fin mars. Une lettre sera envoyée à la DGEP.

7. Retraite des enseignants

Laurent nous fait part des avancées dans ce dossier suite à l'AGE de la SPG du 2 mars. Le conseil d'Etat refuse de prendre en charge la perte de 3% de rente due au départ anticipé sur le nouvel âge pivot (63 ans pour une rente pleine). La position de l'AGE sera discutée avec le conseiller d'Etat dans une séance qui reste à fixer : âge légal maintenu à 62 ans prise en compte de la différence entre âge légal et âge pivot, et mandat oral de l'AGE pour étudier la possibilité de travailler au-delà de l'âge légal (conditions, avantages et inconvénients).

8. Gestion des absences de courte durée

Ismat est un système qui a été présenté au Cartel par le conseil d'Etat, mais pas vraiment négocié. Il est prévu dans le sens du bien-être des employés, pour s'assurer que les absences perlées ne sont pas liées à des problèmes de contexte de travail. Le Cartel n'est pas dupe et des

phénomènes de contrôle peuvent facilement se mettre en place via ce système. Il faut donc veiller à ce que l'esprit et la lettre de ce système soit respecté et signaler tous les dérapages au secrétariat de la SPG. Le fait de considérer les absences de façon rétroactive est une initiative de l'enseignement primaire. Rien n'a été défini pour cela sur l'ensemble de l'Etat. Cela dit, quel que soit le point de départ, il faut veiller à ce que les procédures permettent aux personnes de s'exprimer sur leurs conditions de travail et qu'elles ne deviennent pas un instrument de harcèlement pour le directeur.

9. Infos du comité

- AGE le 12 avril 20 heures à la maison des associations avec deux sujets importants, l'horaire scolaire et la fusion des caisses de retraite.
- Présentations d'une initiative et deux pétitions à faire signer :
 - LASI (contre la suppression du revenu minimum cantonal d'aide sociale) combattue par tous les syndicats.
 - SER (pour une école publique sans exclusions).
 - ECSP, demande d'un ordinateur pour les ECSP.
- Pour ne pas alourdir la séance, les documents de synthèse des sondages sur le PER et les conseils d'établissements nous seront envoyés par mail.

10. Adhésions-démissions

9 admissions et 12 démissions, dont 6 initiées par le bureau pour non paiement de la cotisation (retard important et mise aux poursuites).

11. Divers

- Certains collègues se sont vus proposer d'enlever des heures de formation au projet d'établissement au profit de la formation sur le PER.
- Une collègue demande si l'on peut s'opposer aux moyennes de passage au CO. La SPG a manifesté son opposition à ce nouveau CO l'an dernier déjà lors d'une consultation. Pour l'instant, il n'y a rien d'autre à faire, si ce n'est trouver des stratégies d'évaluation qui permettent de tenir compte du potentiel des élèves, dans la mesure du possible.
- Une collègue soulève le problème de la formation « dys » : une seule personne par établissement peut y participer et elle devrait « former » les autres collègues de l'établissement. Pas d'accord avec ce principe.

Prise de notes : Marie-José Andres

	RE	Etablissement	1	2	3	4	5
01	BE	Hugo-de-Senger	P	P	P	P	
02	BE	Val d'Arve	P	P	P	P	
03	BE	Pervanches+Montfalcon	P	P	P	P	
04	BE	Roseraie+Minoteries	E	E	E	E	
05	BE	Crêts-de-Champel	P	E	P	E	
06	BE	Allobroges+square	V	V	V	V	
07	BE	Seujet+Necker	E	P	P	E	
08	BE	La Tambourine	P	P	P	P	
09	BE	Mail+Carl-Vogt	V	V	V	V	
10	BE	Jacques-Dalphin	P	E	E	E	
11	BE	Micheli-du-Crest	E	P	E	E	
12	BE	Pâquis-Centre	E	P	P	E	
13	BE	Cité-Jonction + Plantaporrêts	P	P	P	P	
14	BE	Bois-Gourmand+Veyrier	P	P	P	P	
15	BE	Zurich+Chateaubriand	E	P	P	P	
16	BE	Pinchat+Troinex	E	P	E	P	
17	BE	Promenades	E	E	E	P	
18	BE	Peschier	E	E	E	E	
19	G1	Versoix-Lachenal	V	V	V	V	
20	G1	Grottes	P	P	P	P	
21	G1	Cointrin+Champs-Frêchets	P	P	P	P	
22	G1	Sécheron	V	V	V	V	
23	G1	Cropettes+Beaulieu	V	V	V	V	
24	G1	Bellavista	P	P	P	P	
25	G1	Meyrin-Boudines	E	P	E	E	
26	G1	Les Genêts	P	P	P	P	
27	G1	Meyrin-Monthoux+Village	P	P	E	P	
28	G1	Gd-Saconnex-Place+Village	P	P	P	P	
29	G1	Budé+Les Crêts	E	E	E	P	
30	G1	Gd-Saconnex Pommier+Tour	P	P	P	P	
31	G1	Collex-Bossy+Pregny Val+Fontaine	E	E	E	E	
32	G1	Ami-Argand+Bon Séjour	E	P	P	P	
33	G1	Meyrin-Golette+Meyrin-Livron	P	P	P	P	
34	G1	Trembley 1 et 2+Vidollet	P	P	P	E	
35	G1	Montfleury 1+2+Céligny	E	E	E	E	
36	G1	Bellevue-Genthod	E	E	E	P	
37	G2	Liotard	P	P	E	E	
38	G2	Avanchet-Jura+Salève	P	P	E	E	
39	G2	Dardagny+Plaine+Russin+Satigny	V	V	V	V	
40	G2	Vernier-Place+Poussy	P	P	P	P	
41	G2	Europe	E	E	E	E	
42	G2	Balexert+Châtelaïne	P	P	P	E	
43	G2	Ranches 1+2	P	P	P	P	
44	G2	Cayla+Les Jardins du Rhône	V	V	V	V	
45	G2	Aire	P	E	E	E	
46	G2	Les Ouches	P	P	P	P	
47	G2	Libellules	E	P	P	P	
48	G2	Franchises+Vieusseux	P	P	P	P	
49	G2	Geisendorf	E	P	P	P	
50	G2	Lignon	P	P	P	P	
51	G2	Devin-du-Village+Saint-Jean	E	E	E	E	
52	G2	Charmilles+Charles-Giron	V	V	V	V	
53	TH	Pré-Picot	E	E	E	E	
	RE	Etablissement					

54	TH	Choulex+Manoir+Gerdil+Vandoeuv.	V	V	V	V	
55	TH	Pont-Bochet+Puplinge	E	E	E	E	
56	TH	Collonge	E	E	E	E	
57	TH	Contamines+Roches	P	P	E	E	
58	TH	Ferdinand-Hodler+Saint-Antoine	P	P	P	E	
59	TH	Eaux-Vives+XXX Décembre	P	P	P	P	
60	TH	Bois-des-Arts	P	P	P	P	
61	TH	Pt-Senn+Place Favre+Floraire	P	P	P	P	
62	TH	Ch-Bougeries+Conches+Montagne	V	V	V	V	
63	TH	Le Corbusier	P	P	P	P	
64	TH	Vésenaz	P	E	P	P	
65	TH	Allières	E	P	P	E	
66	TH	Meinier+Gy+Jussy+Presinge	E	P	E	P	
67	TH	Adrien-Jeandin	P	P	P	P	
68	TH	Anières+Corsier+Hermance	V	V	V	V	
69	TH	Marcelly+Pavillon Mousse	P	P	P	P	
70	TH	Vollandes+Montchoisy	E	E	E	E	
71	TH	Belvédère+Gradelle+De-Haller	P	P	P	P	
72	VU	En-Sauvy	P	P	E	P	
73	VU	Bernex-Lully	V	V	V	V	
74	VU	Onex-Bosson+Bosson UCE	E	P	P	E	
75	VU	Athénaz+Laconnex+Soral	E	E	P	P	
76	VU	Onex-Bellecour+Village	P	P	P	E	
77	VU	Pré-du-Camp+Serves+Arare+Arves	P	P	P	P	
78	VU	Confignon+Cressy	P	P	E	P	
79	VU	Onex-Racettes	P	P	P	E	
80	VU	Vélodrome+Petites-Fontaines	P	E	E	E	
81	VU	Compesières+La Bossonaz+Perly	E	E	E	E	
82	VU	Avully+Chancy	P	P	P	P	
83	VU	Aire-la-Ville+Cartigny	P	P	P	E	
84	VU	Tattes+Gros Chêne	P	P	P	P	
85	VU	Palettes+Bachet-de-Pesay	E	P	E	P	
86	VU	Lancy-Tivoli	E	P	P	P	
87	VU	Lancy Caroline+Morgines	P	P	E	E	
88	VU	Petit-Lancy+Cérésole	E	P	P	P	
89	VU	Bernex-Luchepelet+Robert-Hainard	V	V	V	V	
90	VU	Onex-Parc	P	P	P	P	
		Maitres spécialistes et d'ateliers					
01		Arts visuels	P	P	P	P	
02		Arts visuels	E	P	P	P	
03		Arts visuels	E	P	E	E	
04		Arts visuels	E	E	E	E	
05		Musique	P	P	P	E	
06		Musique	P	E	P	E	
07		Musique	E	E	E	E	
08		Education physique	P	P	P	P	
19		Education physique	P	P	P	P	
10		Education physique	P	P	E	P	
11		Education physique	P	E	E	E	
12		Education physique	E	E	E	E	
13		Education physique	E	E	E	E	
14			V	V	V	V	
15			V	V	V	V	
16			V	V	V	V	
17			V	V	V	V	

18			V	V	V	V	
		Educ/enseignants spécialisés					
01		Educatrice CMP Champel	P	P	E	E	
02		Enseig. Spéc. CMP La Versoix	P	E	E	E	
03		Enseignante spécialisée Tattes	P	P	P	P	
04		Enseignante spécialisée Caroline	E	P	E	P	
05		Enseignante spécialisée Conches	E	P	P	P	
06		Enseignante spécialisée Rouelbeau	P	P	P	E	
07			V	V	V	V	
08			V	V	V	V	
09			V	V	V	V	
10			V	V	V	V	
11			V	V	V	V	
12			V	V	V	V	
13			V	V	V	V	
14			V	V	V	V	
15			V	V	V	V	
16			V	V	V	V	
17			V	V	V	V	
18			V	V	V	V	
		Formateurs prim/universitaires					
01		SCOP	P	P	P	P	
02		SCOP	E	E	E	E	
03		SCOP	E	E	E	E	
04		SCOP	E	E	E	E	
05		UNI FPSE-SSED	E	E	E	E	
06		UNI FPSE-SSED	E	E	E	E	
07			V	V	V	V	
08			V	V	V	V	
09			V	V	V	V	
10			V	V	V	V	
11			V	V	V	V	
		Autres					
01		Titulaire DE (Plantaporrêts)	E	E	E	E	
02		Titulaire DE (Crêts de Champel)	E	E	E	E	
03		Titulaire DE (Tivoli)	E	E	E	E	
04		Titulaire DE (Devin-du-Village)	E	E	E	E	
05		Titulaire DM (Avanchet Salève)	P	P	P	E	
06		Titulaire DM (Franchises)	P	E	E	E	
07		Titulaire DM (Champs-Frêchets)	E	P	E	P	
08		Titulaire DM (Aire-la-Ville)	E	E	E	E	
09		Titulaire DM (Meyrin-Village)	E	P	P	P	
10		Titulaire DM (Avanchet-Jura)	E	E	E	E	
11			V	V	V	V	
12			V	V	V	V	
13			V	V	V	V	

Présent P Excusé E Vacant V

